



Fin de bail et vente du logement

Par **steph1538**, le **22/05/2013 à 18:13**

Bonjour,
nous louons depuis 3 ans une maison jumelée et nous arrivons en fin de bail (au 1er juillet).
La seconde maison est libre depuis 6 mois.

Ma propriétaire m'a téléphoné pour m'informer qu'elle souhaitait vendre ses 2 locations.
Nous ne souhaitons pas acheter ce bien.

Quels sont les délais pour quitter les lieux?

Merci d'avance

Par **moisse**, le **22/05/2013 à 18:44**

Bonjour,
Vous n'avez aucun délai à prévoir, l'absence de congé 6 mois avant l'échéance ne permet pas la résiliation du bail à cette échéance.
S'il s'agit d'une location non meublée.
Votre bailleur devra donc attendre encore 3 ans ou vendre le bien occupé (par vous).